



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, le 2 novembre 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay
Alexandre Bastien
Alain Dumouchel
Marc Gaudreau
Jean Michel Dupuis
Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Racette, maire.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h, M. le Maire, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2021
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2020-2021 au 30 septembre 2021
 - 7.3 Nomination du maire suppléant pour la fin de l'année 2021 et l'année 2022
 - 7.4 Nomination des membres du Conseil municipal sur les divers départements de la Municipalité
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 9.1 Dépôt de la démission de l'employé # 22-0043 au poste de pompier au Service de prévention et de sécurité des incendies
 - 9.2 Dépôt de la démission de l'employé # 11-0010 au poste de pompier éligible au Service de prévention et de sécurité des incendies
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Embauche d'un opérateur en déneigement pour la saison hivernale 2021-2022 – Travaux publics
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

Aucun dossier.
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
 - 12.1 Autorisation à l'inspectrice en urbanisme et environnement de suivre une formation « gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements municipaux et préparation d'un dossier devant la Cour
 - 12.2 Demande assujettie au règlement relatif aux PIIA pour une subdivision du lot 3 992 663, au 390, rang de l'Église
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
 - 15.1 Levée de l'assemblée



3. 21-11-190 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 novembre 2021, tel que présentée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 21-11-191 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 21-11-192 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **235 090.15 \$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-11** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.2 – 21-11-193 - DEPOT DES ETATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DEPENSES 2020-2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* stipule que le secrétaire-trésorier doit déposer deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;



II EST PROPOSÉ DE DÉPOSER les états comparatifs des revenus et dépenses 2020-2021 au 30 septembre 2021, **ET QUE** le rapport soit classé sous le numéro **2021-11** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.3 - 21-11-194 – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2021 ET L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER Monsieur Marc Gaudreau à titre de maire suppléant pour l'année 2021, et ce, du 3 novembre au 31 décembre 2021 et pour l'année 2022;

En vertu de l'article 116 du Code municipal et du *Règlement municipal 2021-312*, le maire suppléant aura en l'absence du maire, ou pendant la vacance de cette charge, à remplir les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.4 – 21-11-195 – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DIVERS DEPARTEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard # 2020-305 à la séance du 6 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est d'une durée d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation est :

- ❖ D'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- ❖ Faire certaines recherches ;
- ❖ Faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- ❖ Apporter des recommandations au conseil.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision, ni de dicter la conduite ou de gérer un employé municipal (sauf en cas d'urgence) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge la résolution # 20-11-166 portant sur la nomination des membres du Conseil municipal sur les divers comités et départements ;

CONSIDÉRANT QU'il existe six (6) départements :

1. Responsable de l'administration générale, ressources humaines et affaires juridiques
2. Responsable de la sécurité civile et incendie
3. Responsable de l'hygiène du milieu
4. Responsable des Travaux publics
5. Responsable de l'aménagement, urbanisme, développement et environnement
6. Responsable des loisirs, culture et communications

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER la conseillère et les conseillers suivants responsables de la gestion tel que suit :



RESPONSABLE DE LA GESTION :		CONSEILLER RESPONSABLE
1	De l'administration générale, ressources humaines et affaires juridiques	Marc Gaudreau
2	De la sécurité civile et incendie	Alain Dumouchel
3	De l'hygiène du milieu	Daniel Racette
4	Des Travaux publics	Sébastien Tremblay
5	De l'aménagement, urbanisme, développement et environnement	Jean Michel Dupuis
6	Des loisirs, culture et communications	Alexandre Bastien et Pierrette Raymond

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#1 - Sébastien Tremblay	O	#5 - Jean Michel Dupuis	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
#2 - Alexandre Bastien	O	#6 - Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

9.1 - 21-11-196 - DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 22-0043 AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 22-0043 a remis sa démission au Directeur du Service incendie par intérim le 15 septembre dernier ;

IL EST RÉSOLU DE RATIFIER la démission de l'employé # 22-0043 effective en date du 15 septembre 2021 **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié **D'AUTORISER** la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#1 - Sébastien Tremblay	O	#5 - Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
#2 - Alexandre Bastien	O	#6 - Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#4 - Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

9.2 - 21-11-197 - DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 11-0010 AU POSTE DE POMPIER ÉLIGIBLE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 11-0010 a remis sa démission au Directeur du Service incendie par intérim le 14 octobre dernier ;

IL EST RÉSOLU DE RATIFIER la démission de l'employé # 11-0010 effective en date du 14 octobre 2021 **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié **D'AUTORISER** la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#1 - Sébastien Tremblay	O	#5 - Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
#2 - Alexandre Bastien	O	#6 - Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#4 - Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 - 21-11-198 - EMBAUCHE D'UN (1) OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022 - TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Sylvain Huard et Guy Charbonneau ont été engagé sous la résolution # 21-10-179 lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre dernier aux postes d'opérateurs en déneigement pour la saison 2021-2022 pour la Municipalité ;



CONSIDÉRANT QUE Monsieur Guy Charbonneau a informé le contremaître aux Travaux publics qu'il se désiste pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fernand Leduc a proposé sa candidature et que le contremaître aux Travaux publics se dit satisfait de l'entrevue téléphonique qu'il a mené avec lui autant par son expérience que ses qualifications en déneigement;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fernand Leduc a déjà travaillé pour la Municipalité au même poste de 2014 à 2018 en tant qu'opérateur en déneigement et qu'il a offert un bon service;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste d'opérateur en déneigement pour la saison hivernale 2021-2022 au Service des travaux publics Monsieur Fernand Leduc **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 3 novembre 2021 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le contremaître – travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le Conseil municipal autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de Monsieur Fernand Leduc.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#1 - Sébastien Tremblay	P	#5 - Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
#2 – Alexandre Bastien	O	#6 - Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
#3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
#4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

12.1 - 21-11-199 - AUTORISATION A L'INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT DE SUIVRE LA FORMATION « GESTION EFFICACE DES PLAINTES, RECOURS EN CAS DE MANQUEMENTS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) a offert la formation titrée « Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements municipaux et préparation d'un dossier devant la Cour » les 26 et 27 octobre 2021 par vidéoconférence;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation d'une durée de deux demies journées est de 304,85 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER l'autorisation à l'inspectrice en urbanisme et environnement de suivre la formation de la COMBEQ titrée « Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements municipaux et préparation d'un dossier devant la Cour » au coût de 304,85 \$ taxes non incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés, s'il y a lieu **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

Mme Pierrette Raymond se retire de l'Assemblée pour ce point à 20h28.

12.2 – 21-11-200 – DEMANDE ASSUJETTIE AU REGLEMENT RELATIF AUX PIIA POUR UNE SUBDIVISION DU LOT 3 992 663, AU 390, RANG DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de permis de lotissement pour la subdivision du lot 3 992 663 ;



CONSIDÉRANT QUE la demande à pour but de détacher la résidence et la ferme en créant deux (2) nouveaux lots soit le 6 473 077 et 6 473 078 ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) reconnaît le droit acquis résidentiel de la résidence (dossier CPTAQ # 406602) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement numéro 2015-260 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux critères et aux objectifs du règlements relatifs aux P.I.I.A 2015-263 en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement le projet sous la résolution numéro CCU-2021-0023 lors de sa réunion tenue le 14 octobre dernier;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'AUTORISER la présente demande d'opération cadastrale telle que présentée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	A	ADOpte A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

Mme Pierrette Raymond réintègre l'Assemblée suivant le vote à 20h29.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 21-11-201 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h34.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

Daniel Racette
Maire

Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière